



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 25 mars 2019

## Appel à projets : « Atelier des Ailleurs 5 » Résidence de création dans les Terres australes et antarctiques françaises

L'administration supérieure des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) et le ministère de la Culture, direction des affaires culturelles de La Réunion, lancent l'édition 2019 / 2020 de la résidence de création exceptionnelle dans les Terres australes françaises (Crozet, Kerguelen, Amsterdam), « *L'Atelier des Ailleurs 5* ». Destiné à accueillir deux artistes simultanément, ce projet est mis en œuvre par le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) de La Réunion.

### Une résidence exceptionnelle

Cette initiative vise à inscrire la création contemporaine dans le contexte des derniers territoires éloignés de l'activité humaine. La préservation de la nature et du climat sont aujourd'hui un enjeu essentiel et une source d'inspiration pour l'art et la création. Occasion unique de renouer avec la conception séculaire du voyage initiatique, « l'Atelier des Ailleurs » permet à **deux artistes** de délocaliser leur pratique dans des conditions de création et de recherche inédites. Plus généralement, il offre l'opportunité aux scientifiques et aux artistes d'interroger leurs démarches respectives.

### L'appel à candidature 2019/2020

L'appel à projet 2019/2020 s'adresse aux artistes du **spectacle vivant** souhaitant vivre une expérience extraordinaire d'environ trois mois de création dans les Terres australes et antarctiques françaises entre décembre 2019 et avril 2020.

Les postulants à cette résidence ne doivent pas craindre l'éloignement (les îles australes françaises sont à plusieurs jours de mer de l'île de La Réunion), ni l'absence de liaison internet ou encore de téléphone portable et être en bonne santé physique.

Les artistes retenus séjourneront sur l'une des bases subantarctiques françaises (Port-aux-Français à Kerguelen, Alfred Faure à Crozet ou Martin de Viviès à Amsterdam), aux côtés des personnels (scientifiques, météorologues, militaires...) qui mènent sur place des missions de souveraineté, de recherche scientifique ou de préservation des milieux naturels.

Cette résidence est dotée d'une bourse individuelle forfaitaire de **6 000 euros**.

L'artiste réserve à la DAC, aux TAAF et au FRAC de La Réunion le **droit de présentation en avant-première des réalisations accomplies dans le cadre de cette résidence**.

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter / Facebook : @Prefet974



Dans les deux années suivant la réalisation de la résidence, l'artiste effectuera une **restitution de son travail** sur le territoire de La Réunion dans un lieu de diffusion culturelle. La DAC de La Réunion pourra aider à l'identification des lieux de diffusion sur le territoire et pourra participer aux frais de diffusion.

**Le dossier de candidature et son règlement sont consultables** sur le site de la Dac de La Réunion ([www.culture.gouv.fr/Regions/Dac-de-La-Reunion](http://www.culture.gouv.fr/Regions/Dac-de-La-Reunion)), le portail des services de l'État à La Réunion ([www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)) et sur le site des TAAF ([www.taaf.fr](http://www.taaf.fr)).

**Les dossiers** de candidature doivent être adressés à la DAC de La Réunion **exclusivement par voie postale** à l'attention de Natacha Provensal, conseillère pour les musées et les arts plastiques :

**Direction des affaires culturelles de La Réunion**

« Atelier des Ailleurs 5 »

23, rue Labourdonnais

CS 71045

97404 Saint-Denis Cedex

Les postulants sont invités à se renseigner sur les différents districts austraux des TAAF (Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam) et à inscrire votre projet dans l'un de ces territoires.

**La date limite de réception des dossiers est fixée au vendredi 31 mai 2019,  
cachet de la poste faisant foi**

**Contacts**

**DAC de La Réunion**

Conseillère pour les musées et les arts plastiques : [natacha.provensal@culture.gouv.fr](mailto:natacha.provensal@culture.gouv.fr)

Communication et médias : [francoise.kersebet@culture.gouv.fr](mailto:francoise.kersebet@culture.gouv.fr)

**TAAF**

Communication : [nelly.gravier@taaf.fr](mailto:nelly.gravier@taaf.fr)

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter / Facebook : @Prefet974

